



L'ABERGEMENT de VAREY

Journal municipal



N°20

Janvier 2020

SOMMAIRE

Les vœux du maire

P.1

Les travaux réalisés

- Une conduite d'eau toute neuve !
- Les 3 stations d'épuration achevées
- Réfection de la route chez Gavet

P.2

Une entreprise abergementaise :

- « Watt Renov & Co »
- L'agenda

P.3

L'actualité du village :

- La cantine de nos enfants
- Journée Patrimoine au Moulin

P.4

Le CCAS :

- Le repas des aînés
- Le Noël des enfants

P. 5

L'actualité des associations :

- Les 4 ans du Margouillat
- Le TDE fourmille d'activités.
- La sortie nocturne des 3 Monts
- Journée « boudin »

P. 6-7

Notre patrimoine :

- Le « Travail » pour les chevaux

P.8

La vie au village : info pratiques

- Etat Civil
- Infos diverses
- Le recensement – la poste
- Déchèterie.

P.9-10-11-12

Retrouvez-nous sur le site :
www.abergement-de-varey.fr

Les vœux du maire pour 2020 :



An nom du Conseil Municipal

je vous adresse mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur, de réussite et de solidarité pour cette nouvelle année 2020.



En mars prochain, l'équipe municipale arrivera au terme de son mandat.

Tout au long de ces six années, nous vous avons informé régulièrement sur la vie du village à travers le journal et le site sur les événements, les travaux et aménagements réalisés.

Dans quelques jours, nous allons réceptionner les derniers travaux de mise en service du réseau d'assainissement collectif de Côte-Savin, ainsi que la dernière tranche du réseau de distribution de l'eau potable de Dalivoy .

Après huit ans de travaux, notre commune est enfin entièrement mise en conformité avec les règles sanitaires.

Le projet d'aménagement de la place du pèse-lait est enfin validé, ainsi que la mise en sécurité des entrées du village et de l'arrêt du bus scolaire sur la route départementale.

Nous ne pouvons que déplorer le manque de civisme de certains automobilistes qui ne respectent pas les limitations de vitesse à l'intérieur de l'agglomération, n'hésitant pas à mettre des vies en danger.

Au cours des premiers mois de cette nouvelle année, le Conseil Municipal va travailler pour la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde, outil réalisé à l'échelle communale sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'événements majeurs naturels, sanitaires ou technologiques.

Les bénévoles seront les bienvenus auprès des élus et agents municipaux.

Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population, il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard du risque.

Nouvelle conduite d'eau pour Dalivoy- Les Granges



Il a fallu une pelle-araignée pour pouvoir creuser la tranchée dans cette pente vertigineuse !

La nouvelle installation sera mise en service dès que les conditions climatiques le permettront.

Renforcement de la route « chez Gavet »

En juin 2018, notre région a connu de violents orages qui ont causé des dégâts aux routes de la commune. Le mur de soutènement du chemin du moulin s'était fragilisé et commençait à s'effondrer, sa base ayant été sapée par le ruisseau gorgé d'eau.

C'est la société Pascal MERLIN qui a pris en charge les travaux à effectuer financés par le budget de nos fonds propres d'investissement voiries.



Le mur de soutènement a repris forme !

Les trois stations d'épuration sont désormais achevées.



La roselière de Pré-Lion



La roselière de Dalivoy

L'Abergement est un village étendu avec ses 3 hameaux dispersés. Aussi a-t-il été nécessaire de faire réaliser 3 stations d'épuration pour permettre à chacun de bénéficier de l'assainissement collectif. Le réseau de collecte et de traitement des eaux usées est désormais achevé. Bientôt la STEP filtre plantée de roseaux de Côte Savin sera aussi fournie que ses deux consœurs et se fondera à son tour dans le paysage.



La STEP Filtre à 1 étage de Côte Savin sera plantée de roseaux au printemps. Ils ne demanderont qu'à se développer !

Journée du patrimoine au Moulin Perrin



Le dimanche 22 septembre 2019, à l'Abergement, le moulin Perrin a ouvert ses portes dans le cadre des « Journées du Patrimoine ». Comme chaque année, le moulin à huile et la scie à ruban furent mis en service et ont remporté toujours autant de succès. La manifestation réunit entre 100 et 150 personnes venues essentiellement pour visiter le moulin mais qui furent heureux de pouvoir découvrir un passionnant métier complémentaire devenu rare: tailleur de lauzes.

Mr Moyne, tailleur de lauzes venu de Crémieu en Isère, réalisa une démonstration de pause de lauzes sur une charpente construite pour l'occasion.



Nous ne trouvons pas de tailleurs de lauzes à l'Abergement mais nous pouvons toujours admirer des toitures en lauzes sur les fours de Montgriffon et de Varey, au four du Manant.

L'Abergement de Varey, au cours de son histoire, a compté de nombreux tailleurs de pierres: M. Ruty Anthelme qui fut à l'origine de la construction du quartier dit « Sur le moulin », ses initiales A.R. se retrouvent d'ailleurs dans ou sur deux des maisons. A Côte Savin, M. François Bigot, tailleur de pierres et compagnon, a construit sa maison et a gravé son nom et les outils des compagnons au-dessus des portes de sa grange.

Gravure de la date de construction et des outils de tailleur de pierre que l'on peut voir sur le mur du clos Calvet rue Dangeville



La cantine des enfants

RESTAURANT SCOLAIRE TOUS LES REPAS SONT CUISINÉS SUR PLACE	
MENUS : semaine du 04 au 08 Novembre 2019	
Lundi 04/11 	Salade de haricots verts (<i>fait maison</i>) Escalope de dinde panée Petits pois Yaourt Fruit et petits gâteaux
Mardi 05/11 	Repas Végétarien Salade de riz - olives (<i>fait maison</i>) Clafoutis de courgettes, tomates emmental (œufs, crème, lait) (<i>fait maison</i>) Fromage Fruit
Jeudi 07/11 	Salade avocat -maïs (<i>fait maison</i>) Poisson Colin Pomme de terre vapeur Yaourt Compote

Pour découvrir les coulisses du restaurant scolaire de Saint-Jean-le-Vieux, nous avons rencontré Sylvie. Seule aux fourneaux, elle prépare chaque jour les 125 repas servis à la cantine. Organisation est donc le maître mot !

Sylvie entame sa journée dès 7 heures 30 avec l'achat du pain auprès des deux boulangeries de la commune. Arrivée à la cantine, elle revêt sa tenue de cuisinière, vérifie la température des chambres froides puis prépare les légumes et les plats (entrées, plat principal, dessert). Une fois le déjeuner des écoliers terminé, vient le moment de la vaisselle, du nettoyage et du rangement. Elle assure en parallèle la gestion des commandes, la réception des livraisons, etc.

Prenant en considération l'équilibre alimentaire, les goûts des enfants et le budget, elle établit les menus qui sont validés en mairie. Voilà plus de 10 ans que Sylvie gère ce quotidien avec toujours le même entrain.

Au fil des années, la cuisine a été équipée d'appareils apportant une aide précieuse. Citons par exemple l'étuve qui permet de conserver les plats chauds ou encore l'éplucheuse. Il est à préciser que de nombreux légumes sont frais et nécessitent donc un épluchage. Sylvie a à cœur de sélectionner des produits locaux dès que cela est possible. Les menus sont variés et équilibrés : un repas végétarien par semaine, parfois des menus à thème (Noël, Pâques, région ou événement sportif mis à l'honneur, etc.). Purée maison, frites, pâtes figurent parmi les plats préférés mais les épinards sont aussi appréciés !

Le service ainsi que la surveillance des repas sont assurés par trois personnes pour les 40 enfants de maternelle qui prennent leur repas à partir de 11 h 50 dans une salle à part. Trois autres personnes encadrent les plus grands répartis dans trois salles.

L'hygiène est très rigoureuse. La DSV (Direction des Services Vétérinaires) effectue des contrôles réguliers. Aussi, des menus témoins sont conservés pour répondre à un éventuel contrôle.

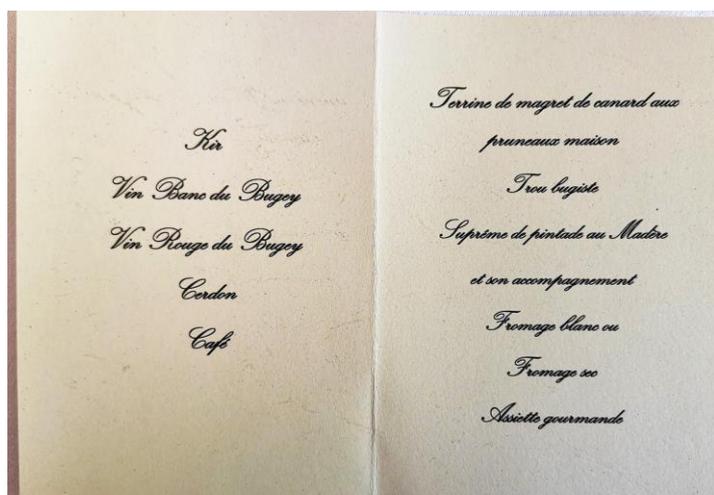


Merci à Sylvie qui a eu l'amabilité de nous présenter son métier après son service.

Le repas des Aînés



Samedi 16 novembre, Max Orset, maire de la commune, accueillait les 32 convives qui avaient répondu à l'invitation du CCAS pour le repas des Aînés avec une pensée toute particulière pour ceux qui nous ont quittés cette année et ceux qui ont été empêchés.



Pour éveiller les papilles, le repas a été confié à Jérôme Goy, restaurateur et traiteur à Tossiat.

La touche florale a été assurée par Anaïs, fleuriste à Saint Jean le Vieux.



Ce rendez-vous annuel est un moment convivial qui permet d'échanger et de relater des souvenirs.

La fête de Noël des enfants



Samedi 14 décembre, le CCAS a, comme chaque année, organisé la fête de Noël grâce à l'aide de nombreux bénévoles. C'est sur le thème des Licornes et des Dragons et sous l'impulsion de Sandrine que les enfants ont fabriqué diverses réalisations pour que s'opère la magie de Noël.



Michelle et Henning ont su capter l'attention du public avec leurs contes et chacun a d'ailleurs été mis à contribution pour improviser une histoire avec en ligne de fond des Licornes et Dragons bien sûr !



Avec Michèle, ils ont confectionné des gâteaux que petits et grands ont pu déguster en fin d'après-midi autour du verre de l'amitié.

Le 4^{ème} anniversaire du Margouillat



Il y avait foule ce samedi 7 septembre 2019 pour célébrer le 4^{ème} anniversaire de l'ouverture du bar associatif de l'Abergement de Varey! « Le Margouillat » avait organisé une manifestation festive avec un marché artisanal comprenant des producteurs et des artisans.

M. Panquet, chevrier à l'Abergement, un apiculteur de la Burbanche, un sculpteur sur pierres : M. Jagu d'Ambérieu, un sculpteur sur bois: M. Guillet de Leyssard, un peintre: M. Virton de l'Abergement et une artiste réalisant des objets décoratifs avec des matériaux de récupération ont reçu un accueil particulièrement chaleureux et intéressé de la part du public .



A 19h un premier spectacle fut présenté par le groupe « Les bêtes de foire » accessible à tous, en particulier aux enfants. Un grand moment de détente et de rire !



A 20h un bon repas comprenant une assiette de mezzés méditerranéens et un kouglof avec sa crème au chocolat fut proposé à 150 à 200 convives ! Puis à 21h30, ce fut le début du concert orchestré par Niaramy, Afro Electric Mandingue.



Comme les années précédentes la soirée fut vraiment réussie !

Le TDE fourmille d'idées !

Salle comble dimanche 24 novembre pour accueillir à 16 H la compagnie de l'IHMAJ venue nous interpréter la pièce « J'aime beaucoup ce que vous faites » de Carole Greep !

La pièce débute avec un couple bon chic bon genre en voiture venant passer un week-end chez des amis : un couple plus modeste installé dans un coin un peu retiré. S'étant égarés, ils téléphonent pour prévenir qu'ils arriveront avec du retard. Suite à une fausse manœuvre sur leur portable qui reste branché alors qu'ils le croyaient éteint, ils discutent entre eux de leurs amis en termes peu élogieux. Ces derniers suivent toute la conversation et sont étonnés puis horrifiés d'être ainsi traités. Cependant ils accueilleront leurs amis comme si de rien n'était mais dans la journée les choses se gâtent ! Finis les bons semblants et des vérités plutôt crues sont échangées de part et d'autre... Elles révèlent au grand jour la personnalité de chacun des protagonistes : une vraie étude de caractère mais dite avec dérision si bien que l'on rit beaucoup ! Les comédiens sont longuement applaudis. On avait déjà vu certains d'entre eux dans la pièce « Art » de Yasmina Reza où ils excellaient.

Et dès le 7 décembre, c'est la troupe des DEZORDONNES d'Ambérieu en Bugey qui proposait une adaptation originale et déjantée de la série TV « Kamelott » mise en scène par Didier Mille.



Le roi Arthur et la reine Guenièvre

Bravo et Merci au Théâtre de l'Entrée qui nous distrait si agréablement en nous offrant de nombreux spectacles de grande qualité.

Journée « patrimoine et rando nocturne »



Le bucolique chemin des Fontanettes à la tombée de la nuit

Le samedi 28 septembre en soirée, l'association « Rando des 3 Monts » a organisé une rando nocturne mêlant ballade et culture, autour du thème « l'Abergement de Varey et son architecture du XVII^es. à nos jours ».

Partant de la place de la mairie un groupe d'environ 30 personnes a sillonné le village avant de gagner le quartier des Lièvres puis de bifurquer par le Chemin des Fontanettes pour revenir Sous La Tour, avec quelques pauses tout au long du trajet, permettant d'écouter les explications données par Laurent.



La ballade, à la demande générale, a été prolongée par un apéritif pris à la lumière des bougies en pleine nature puis par une copieuse choucroute dégustée en mairie dans la salle du conseil.

La soirée s'est déroulée dans la bonne humeur bercée par la chaleur de l'amitié.



Le boudin de la « Rando des 3 Monts »

Comme chaque année depuis 5 ans, l'association a organisé une vente de boudin préparé par les membres avec l'aide d'un boucher qui a guidé les différentes opérations : préparation des légumes (que nous avons donc pleuré lors de l'épluchage des 50 kg d'oignons et que nos doigts ont souffert lors de l'effeuillage de ces énormes aux !...), brassage des ingrédients et mise en boyaux.

Le samedi 9 novembre au matin, un grand nombre de bénévoles s'est attelé à la découpe des parts ainsi qu'à la vente sous le préau de la mairie, à La Route et dans les villages voisins.



Puis à midi, les bénévoles mobilisés afin que cette opération, appréciée de tous, puisse se réaliser, dégustèrent tous ensemble boudin-pommes-purée et de délicieuses tartes !





Le « travail » est un appareil utilisé pour assujettir des animaux de la ferme (vaches, bœufs, chevaux, mulets...) afin de les ferrer, parer leurs sabots ou les soigner.

A l'Abergement autrefois, ces opérations pour les chevaux et surtout les vaches qui aidaient à tirer la charrue ou à rentrer les lourds chargements de foin ou de bois, s'effectuaient au travail situé près du bâtiment du pèse-lait.

Si l'architecture de l'appareil demeure encore visible, les sangles et le cordage, plus fragiles, ont hélas disparu.

C'était principalement le maréchal ferrant mais parfois aussi le fermier qui utilisaient ce travail pour les animaux de la ferme notamment ceux qui étaient destinés aux travaux des champs.



*Photo de 1961-62
Angely Collet - Patrick Loisel et
Camille Gonnand
dernier attelage, avec « Frisette » &
« Charmante »*



*Photo de 1948
Georges Orset
et son cheval Poulo
à Dalivoy*



Le travail de Connard

Le travail est caractérisé par sa rigidité et son extrême robustesse. Il ressemble à une cage composée de quatre poteaux réunis au-dessus par des traverses. Une toiture en tuiles protège l'ensemble.

Un treuil, des anneaux, des sangles et cordages permettent d'immobiliser l'animal qu'on désire ferrer ou soigner. Il s'agit en effet de limiter les mouvements d'animaux particulièrement vigoureux et pouvant peser jusqu'aux environs d'une tonne.

L'animal est immobilisé à l'aide d'un joug fixé à une extrémité du travail. Il est soulevé grâce à des sangles passées sous le poitrail et le ventre au moyen d'un cordage s'enroulant autour d'un cylindre de bois que l'on manœuvre avec un bâton ou une barre de fer.

De nos jours les travaux (le pluriel de travail à ferrer est travaux non pas travaux !) ne sont plus utilisés.



Aujourd'hui le maréchal-ferrant se rend dans les écuries, chez les propriétaires de chevaux.

La forge à gaz a remplacé la forge à charbon. Au volant d'une camionnette tout équipée (outils, four, seaux, tabliers...), il sillonne un département ou une région.

Cela reste un travail très physique. Il ne faut pas craindre de respirer la fumée du sabot chauffé par le fer brûlant, ni de travailler à l'extérieur, ni de se salir !

Le Recensement :

Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français.

Pour se faire le jeune doit se faire recenser, dans les trois mois qui suivent son 16^{ème} anniversaire, auprès de la mairie de son domicile. La secrétaire lui fera remplir une fiche-notice individuelle. On peut aussi télécharger ce feuillet sur mon.service-public.fr et le pré-remplir à la maison.

Lors de ce recensement, le jeune fournira : Une pièce d'identité et son livret de famille

A l'issue de cette inscription une attestation de recensement est délivrée. Elle est à conserver précieusement, ce document étant exigé pour s'inscrire aux examens (CAP, Bac, Permis de conduite, conduite accompagnée...)

Si les délais sont dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

NOTICE INDIVIDUELLE (1)
Formulaire n° 12045-02
IDENTIFIANT DÉFENSE
Lettre n° 97-1019 du 28 octobre 1997
Format 21 x 29,7 (page 1/1)

Ce document est à compléter et à retourner à la mairie de la commune.

1. Nom (ID) : (Prénoms) : Sexe : M F

2. Adresse : Code postal : Commune (ou pays) : Département : N° de département : Pays (à l'étranger) : Nationalité : Date de naissance et lieu de naissance : Département : N° de département : Nationalité :

3. Situation familiale : Marié Célibataire Divorcé Veuf Autre situation

4. Situation sociale : Salarié Agriculteur Artisan Commerçant Retraité Autre

ATTESTATION DE RECENSEMENT
Imprimé n° 106*02
Lettre n° 97-1019 du 28 octobre 1997
Format : 29,7 x 21

Le maire de la commune de l'autorité consulaire de (commune et pays) atteste que M. né(e) le ... à ... a demandé son inscription sur les listes de recensement ; a été informé(e) des conditions dans lesquelles il (elle) participera à l'appel de préparation à la défense.

Délivré le ... Le maire / L'autorité consulaire, (Cachet et signature.)

Ce document est nécessaire à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Exemple des documents demandés et attribués

La Poste :

Il faut s'assurer d'être accessible pour les services de santé, de sécurité et de la poste en diffusant son adresse précise.

Les 6 règles d'or d'une adresse précise

MONSIEUR DANIEL DELHOURME
APPARTEMENT 25
ENTREE B RESIDENCE LES IRIS
3 BOULEVARD DU LEVANT
95220 HERBLAY

Mon Adresse Précise

- 1 Des informations ordonnées du nom à la commune du destinataire
- 2 6 lignes maximum
- 3 38 caractères maximum par ligne, espaces compris
- 4 Pas de signe de ponctuation, ni d'italique, ni de souligné
- 5 Les 3 dernières lignes en majuscules
- 6 Pavé adresse aligné à gauche

2 exemples d'une adresse précise

Maison Individuelle

Monsieur Bernard MARCELIN
65 RUE PIERRE SEMARD
54000 NANCY

Appartement

Monsieur Daniel DELHOURME
APPARTEMENT 25
ENTREE B RESIDENCE LES IRIS
3 BOULEVARD DU LEVANT
95220 HERBLAY

Merci de diffuser votre adresse ci-dessous à tous vos correspondants.

IDENTITE DU DESTINATAIRE

N° APPARTEMENT OU BOÎTE AUX LETTRES - ETAGE - COULOIR - ESCALIER

ENTREE - BÂTIMENT - IMMEUBLE - RESIDENCE

NUMERO - LIBELLE DE LA VOIE (RUE, AVENUE...)

BP - LIEU DIT

CODE POSTAL

LOCALITE

Communiqué de la CCPA :

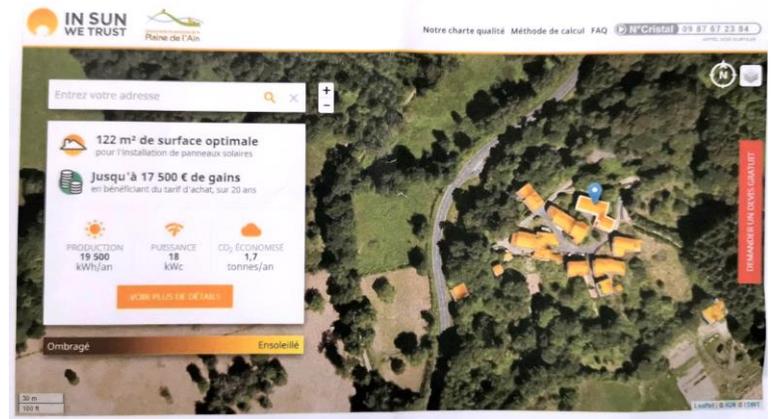
Nouveau : un cadastre solaire à la disposition de tous.

Vous envisagez de poser des panneaux solaires sur votre toiture pour revendre l'énergie produite, l'auto-consommer pour vos besoins électriques ou d'eau chaude sanitaire ?

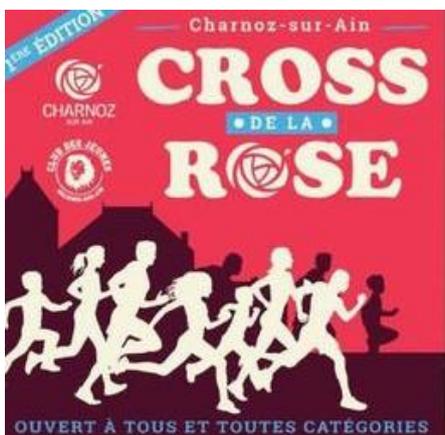
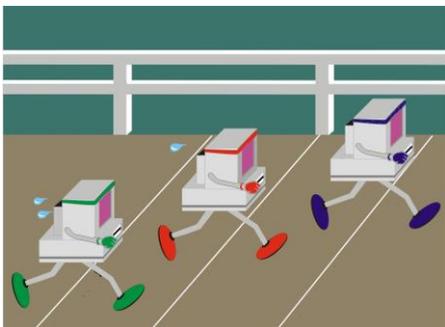
Visitez www.plainedelain.insunwetrust.solar pour découvrir le potentiel solaire de votre toiture en quelques clics !

Vous bénéficiez d'estimations financières et énergétiques pour prendre votre décision.

De plus, un conseiller solaire peut ensuite vous être attribué pour vous accompagner dans votre projet de A à Z, de l'étude de faisabilité jusqu'au choix d'un installateur de confiance et la fin des travaux.



Communiqué de la commune de Charnoz :



L'Office Communal de la Culture et des Sports de Charnoz-sur-Ain s'associe au Club des jeunes de la commune pour organiser la

4^{ème} édition du cross de la Rose le samedi 21 MARS 2020.

La vocation de ce cross a pour but de rassembler toutes les générations de coureurs amateurs ou en club autour d'un événement sur une après-midi.

Notre souhait est aussi de **mobiliser les élèves de primaires des communes de La CCPA autour d'un challenge inter villages.**

Aujourd'hui, les jeunes se contactent plus de façon virtuelle via les réseaux sociaux ou les jeux en ligne. Nous souhaiterions que cet événement sportif remonte l'importance des relations humaines.

Pour que la fête soit belle, il faut qu'un maximum d'enfants, de jeunes et d'adultes venant de communes différentes participe.

Le challenge inter village concerne les élèves de CM1 et CM2 (**avec une coupe exposée en Mairie pendant un an avant d'être remise en jeu**), mais il sera proposé également des parcours pour plus petits et pour plus grands bien sûr.

Nous vous communiquons dès à présent la date afin que les classes qui souhaitent être représentées puissent planifier cette date et que les parents pensent à demander un **certificat médical pour la course à pied en compétition** requis par la fédération française d'athlétisme souvent refait à la période de la rentrée.

La Commission Sport, Jeunesse et Culture de la commune de Charnoz Sur Ain

PS : pour plus d'information, vous pouvez consulter notre site dédié au cross de la Rose : <https://charnoz.wixsite.com/crossdelarose> ou le secrétariat de Mairie au : 04 74 61 45 77.

La vie au village : Etat Civil



L'Abergement souhaite la bienvenue à ses nouveaux arrivés :

Mme Sandrine **MOULINIER** et ses deux enfants
qui se sont installés « Chez Gavet »

Mme Laure **GENIQUET** et sa fille Jeanne
installés « Chez Chaboy »

Mr et Mme **COUROUBLE**
qui, après travaux, s'installeront rue Dangeville



Le 13 septembre une petite **Clarisse**

est née au foyer de Jennifer **ORAISON** et Gaël **ZBINDEN**

domiciliés Montée de la Forêt.

Hommage à notre centenaire :

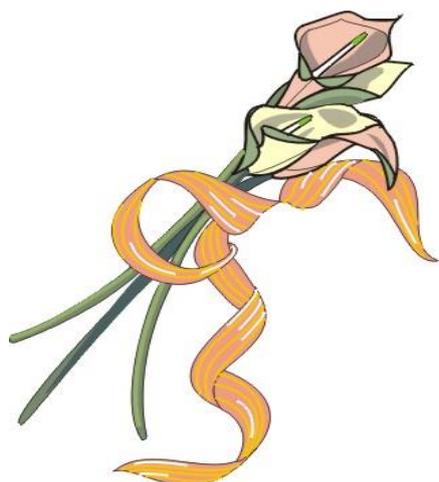


Nous sommes heureux de pouvoir célébrer un anniversaire peu ordinaire dans notre commune :

Madame Simone TURC

née le 04 novembre 1919
vient de fêter ses **100 ans** auprès de son fils.

Nous nous associons de tout coeur à ce bel événement!



Nous sommes désolés d'avoir à annoncer que

Mr Jacques BRUCHON
est décédé le 23 août 2019
Il est inhumé au Jardin du Souvenir
du cimetière de L'Abergement

Mme Geneviève FARGES
domiciliée Chemin des Treilles
est décédée en novembre 2019

Horaires d'ouverture de la mairie :

Téléphone : 04 74 36 89 79

Lundi et Vendredi 14h à 17h

Mercredi 9h à 12h

Samedi 9h à 11h



Horaires déchetterie :

Du 1^{er} octobre au 31 mars

Du lundi au samedi 8h30- 12h00

13h30- 18h00

Déchetterie fermée le dimanche

Fermeture les jours fériés.

Du 1^{er} avril au 30 septembre :

Du lundi au samedi 8h30- 12h00

13h30- 19h00

Déchetterie fermée le dimanche

Calendrier des poubelles jaunes 2020 :

La collecte s'effectue un mardi sur deux

30 décembre 2019	7 avril		6 octobre
14 janvier 2020	21 avril	15 juillet*	20 octobre
28 janvier	5 mai	28 juillet	3 novembre
11 février	19 mai	11 août	17 novembre
25 février	2 juin	25 août	1 ^{er} décembre
10 mars	16 juin	8 septembre	15 décembre
24 mars	30 juin	22 septembre	29 décembre

*La collecte aura lieu le mercredi 15 juillet (le mardi 14 juillet étant férié)

Petite pique de rappel !

Suite aux incivilités répétées de conduite de véhicules, la traversée du village devient dangereuse pour toute la communauté. Les excès de vitesse, malgré l'étroitesse des chaussées, mettent en danger les gens et les animaux qui peuvent se trouver au bord des routes et les traverser.

Il est nécessaire d'accepter de partager ce territoire commun afin de pouvoir vivre ensemble sereinement et en toute sécurité!

Voici donc un rappel de l'arrêté régissant les voies :

Arrêté municipal portant instauration d'une zone à 30

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales; article L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique;
Considérant que, dans la traversée du quartier de chez les lièvres, l'instauration d'une limitation de vitesse de 30km/heure permettra de renforcer la sécurité en raison du manque de visibilité, du rétrécissement de la voie de circulation et de la présence d'enfants;

ARRETE

Article 1. A partir du 1^{er} octobre 2017, une limitation de vitesse sera instaurée pour la traversée du quartier de chez les lièvres et matérialisée par une signalisation ;

Article 2. Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3. M. le Maire, M. le commandant de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Les habitants des Lièvres, particulièrement inquiets, tentent d'alerter les conducteurs.



Respectons le code et sauvons des vies !...